

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf tenue au centre communautaire à Lac-du-Cerf situé au 15, rue Émard, le **lundi 8 août 2022 à 19 h**, ladite assemblée ayant été convoquée selon les dispositions du Code municipal.

Sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Nicolas Pentassuglia :

Daniel Guindon	Conseiller	Poste 1
Pierre Métras	Conseiller	Poste 2
Christian Gamache	Conseiller	Poste 3
Jacques De Foy	Conseiller	Poste 4
Pierre Raïche	Conseiller	Poste 5

Est également présent François Landry, directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Nicolas Pentassuglia, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 19 h 00.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° 2022-08-172

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 0.3 POINTS D'INFORMATION DU MAIRE
 - 03.01 Présentation des résultats du concours « *fleurit ton village* » et tirage du gagnant.
04. ADOPTION DU(DES) PROCÈS-VERBAL (VERBAUX):
 - 04.01 Procès-verbal de la séance ordinaire 11 juillet 2022
05. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 05.01 Rapport des dépenses, août 2022
 - 05.02 Autorisation pour le DG-GT de signer certains documents
06. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS
 - 06.01 Municipalisation du chemin du Bonnet-Rouge
 - 06.02 Réfection de chemins – Offres de service d'Équipe Laurence
 - 06.03 Piquetage du chemin Dicaire - Offre de service de Gobeil & Letourneau
 - 06.04 Achat d'une pelle à neige
 - 06.05 Offre de service de Toitures du Nord – Réfection de la toiture de l'Hôtel-de-ville
 - 06.06 Offre de service de LH2 – Plans et devis pour le ponceau du chemin de l'Église
07. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 07.01 Offre de service en urbanisme - Espace Projet

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf**08. RESSOURCES HUMAINES**

08.01 Création d'un poste de contremaître aux travaux publics et nomination d'un titulaire

09. AVIS DE MOTION

09. 01 Projet de règlement 384-2022 rendant obligatoire la mise aux normes des installations septiques lors de l'aliénation d'un immeuble

10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10.01 Règlement 381-2022 concernant les taux de droits de mutation

10.02 Règlement 382-2022 concernant les droits d'accès aux parcs municipaux

10.03 Règlement 383-2022 concernant l'allocation pour frais de déplacements

Il est proposé par Christian Gamache

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX**Résolution n° 2022-08-173****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUILLET 2022**

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-174**RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL AU 29 JUILLET 2022**

Le directeur général et greffier-trésorier présente des dépenses totalisant \$ 125 861.36 et fourni le détail des plus importantes de celles-ci, notamment \$67 162.65 pour la firme Créations dans les arbres pour la réalisation du sentier d'hébertisme, une quote-part du service d'incendie de \$ 24 221.00 versée à la municipalité de Kiamika, \$ 3026.73 à Aménagement Girouard pour le fauchage des fossées sur l'ensemble des chemins de la municipalité.

Il est proposé par le conseiller Pierre Métras

et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter rapport des dépenses présenté par le directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été engagées.

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Signé à Lac-du-Cerf, 9 août 2022

François Landry, directeur général et greffier-trésorier

Résolution n° 2022-08-175

AUTORISATION POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE SIGNER CERTAINS DOCUMENTS

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière précédente, Sophie Dionne, a quitté ses fonctions sans signer certains documents financiers et procès verbaux;

CONSIDÉRANT l'indisponibilité de cette dernière pour signer lesdits documents ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Raiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le nouveau directeur général et greffier-trésorier, François Landry, de signer en lieu et place de Sophie Dionne.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-176

MUNICIPALISATION DU CHEMIN DU BONNET-ROUGE

CONSIDÉRANT les deux inspections du chemin du Bonnet-Rouge par l'inspecteur à l'urbanisme et l'inspecteur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT que ceux-ci ont constaté le 30 juin 2022 que ledit chemin est conforme au règlement 274-2010 relatif à la construction, à la cession et à la municipalisation des rues publiques et privées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de municipaliser le chemin du Bonnet-Rouge dont le numéro de matricule est 8129-82-5136.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-177

RÉFECTION DE CHEMINS – OFFRES DE SERVICE D'ÉQUIPE LAURENCE

CONSIDÉRANT que plusieurs chemins de la municipalité de Lac-du-cerf demandent d'important travaux et ont manqué d'investissements dans les dernières années ;

CONSIDÉRANT la visite des chemins effectués conjointement avec la firme Équipe Laurence et le rapport diagnostique et d'estimations des coûts reçu le 26 juillet 2022 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit utiliser les sommes du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec 2019-2023 (TECQ) avant la fin 2023 ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

CONSIDÉRANT que la municipalité a aussi accès à des subventions via le programme d'aide à la voirie locale (PAVL) pour les projets de réfection de certains chemins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le plan de priorisation et l'échéancier suivant et d'attribuer les contrats en conséquence :

1. Réfection du **Chemin du lac à Dick** (autorisé au PAVL 2022 volet accélération 60% de financement). Il est proposé de procéder aux appels d'offres pour réalisation des **travaux en 2022**.
2. Réfection du **Chemin Léonard** pour terminer les travaux entamés en 2021, la Municipalité souhaite soumettre une demande au **PAVL 2023** (volet redressement 80% de subvention). En conséquence il est proposé d'octroyer le contrat de 105-0010 REV1 - Réfection du chemin Léonard (étude des options, plans et devis, surveillance) à Équipe Laurence au montant de **21 995\$ plus taxes**.
3. Réfection du **Chemin Dicaire**. Compte tenu que le chemin doit d'abord être **piqueté à l'automne 2022**, il est proposé d'octroyer le contrat 105-0013 pour les relevés pour la modification du tracé et élargissement du chemin Dicaire - PHASE 1, relevés topographiques à Équipe Laurence. Le montant du contrat est de **4295\$ plus taxes**.
4. La suite (plan et devis) sera réalisée dans une phase subséquente et la municipalité appliquera au **PAVL 2024** (volet à déterminer) pour des travaux prévus en 2024.
5. Réfection des **Chemins de la Pointe, Valiquette et Forget**. La municipalité souhaite utiliser des sommes disponibles de l'enveloppe de la TECQ 2019-23 pour procéder aux travaux en **2022 et 2023**. Il est proposé d'octroyer le contrat 105-0014 - Travaux de drainage et de rechargement sur les chemins de la Pointe, Valiquette et Forget à Équipe Laurence au montant de **23 495\$ plus taxes** pour la réalisation des plans et devis.
6. Réfection du **Chemin du lac Mallonne**, 2e partie. La municipalité souhaite mandater la firme Équipe Laurence pour la conception des plans et devis et appliquer au programme de subvention PAVL (volet accélération 60% de subvention) pour des **travaux en 2023**. Il est donc proposé d'octroyer le contrat 105-0015 - Travaux de drainage et de rechargement sur le chemin du Lac-Mallonne à Équipe Laurence au montant de **26 995\$ plus taxes**.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-178

PIQUETAGE DU CHEMIN DICAIRE – OFFRE DE SERVICE DE LETOURNEAU & GOBEIL

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de remettre à niveau le chemin Dicaire ;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder au piquetage du chemin avant de procéder à la réalisation des plans et devis ;

CONSIDÉRANT les deux offres de service reçues et la volonté de choisir le plus bas soumissionnaire pour une réalisation du projet à l'automne ;

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de piquetage à la firme Letourneau & Gobeil \$ 6 708.79

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-179

ACHAT D'UNE PELLE À NEIGE

CONSIDÉRANT que la pelle à neige actuelle est sévèrement endommagée ;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de limiter les dépenses en matériel roulant ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une pelle à neige sur le marché de seconde main, pour un montant maximum de \$ 6 000 incluant la livraison.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-180

RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL-DE-VILLE – OFFRE DE SERVICE DE TOITURES DU NORD

CONSIDÉRANT que la toiture de l'Hôtel-de-ville est vétuste et a besoin d'une réfection complète ;

CONSIDÉRANT les deux soumissions reçues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jacques De Foy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Toiture du Nord, soit le plus bas soumissionnaire, pour la somme de \$ 16 218,09.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-181

RÉFECTION DU PONCEAU DE L'ÉGLISE – OFFRE DE SERVICE DE LH2

CONSIDÉRANT l'importance d'agir pour remplacer le ponceau du chemin de l'Église;

CONSIDÉRANT les différentes offres de service reçues et avec le principe de rotation des fournisseurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat pour la préparation de trois options et la conception de plans et devis à la firme d'ingénieurs LH2 pour la somme de \$ 20 200.

ADOPTÉE

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Résolution n° 2022-08-182

SERVICE D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ – OFFRE DE SERVICE D'ESPACE PROJET

CONSIDÉRANT le départ récent de l'inspecteur en environnement et bâtiment de la municipalité ;

CONSIDÉRANT les difficultés de recrutement liées au manque de main d'œuvre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Métras et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme de consultants en urbanisme Espace Projet, au taux horaire de 55\$/h à partir du 15 août 2022 pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-183

CRÉATION D'UN POSTE DE CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS ET NOMINATION D'UN TITULAIRE

CONSIDÉRANT la difficulté de recruter un inspecteur aux travaux publics ;

CONSIDÉRANT les candidatures reçues et les compétences d'un des candidats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Christian Gamache et résolu à l'unanimité des conseillers présents de créer un poste cadre de contremaître aux travaux publics et d'y nommer Martin Clément pour une entrée en fonction le 6 septembre 2022.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2022 RENDANT OBLIGATOIRE LA MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION SEPTIQUE DES BÂTIMENTS TOUJOURS DESSERVIS PAR UN PUISARD LORS D'UNE ALIÉNATION DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Avis de motion est présenté par Christian Gamache qu'à la prochaine séance ordinaire sera soumis, pour adoption, le projet règlement numéro 384-2022.

Ce règlement rendra obligatoire la mise aux normes des installations septiques des bâtiments toujours desservis par un puisard lors d'un transfert de propriété.

Résolution n° 2022-08-184

ADOPTION DU RÈGLEMENT 381-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 376-2021 CONCERNANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

Considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Roxane Jeanson Bélisle pour la présentation et le dépôt d'un avis de motion du premier projet de règlement numéro 381-2022 lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022;

Il est proposé par Pierre Métras
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 381-2022.

I ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-185

ADOPTION DU RÈGLEMENT 382-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 371-2021 ÉTABLISSANT LES TARIFS À ACQUITTER POUR LES DROITS D'ACCÈS AUX PARCS MUNICIPAUX

Considérant qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Jacques De Foy pour la présentation et le dépôt d'un avis de motion du premier projet de règlement numéro 382-2022 modifiant le règlement 371-2021 lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022;

Il est proposé par le conseiller Jacques De Foy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 382-2022.

I ADOPTÉE

Résolution n° 2022-08-186

ADOPTION DU RÈGLEMENT 383-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 228-2005 DÉCRÉTANT LES TAUX POUR LES FRAIS DE DÉPLACEMENT, D'HÉBERGEMENT ET DE REPAS.

Considérant qu'un avis de motion a été donné par la conseillère Roxane Jeanson Bélisle pour la présentation et le dépôt d'un avis de motion du premier projet de règlement numéro 383-2022 modifiant le règlement 228-2005 lors de la séance ordinaire du 11 juillet 2022;

Il est proposé par le conseiller Christian Gamache
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement 382-2022.

I ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

Initiales du maire

Initiales du dg-gt

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° 2022-08-187

Il est proposé par Pierre Métras
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance. Il est 19h 47.

ADOPTÉE

Nicolas Pentassuglia
Maire

François Landry
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Nicolas Pentassuglia, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.